L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 MAI 1884. 57me Année.

Dufour, Bonner & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La s Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 14 MAI 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Le Message du Gouverneur de la Louisiane.

Le message du gouverneur McEnery a été lu, hier, à la Législature de notre Etat. Nous en donnons, ci-après, une rapide analyse.

Les questions signalées à l'attention des deux Chambres étant peu nombreuses, dit Son Excellence, le temps suffira, amplement, pour les considérer avec soin.

Les lois de revenu et de "licenses" n'exigent que peu de modifications. Il conviendrait d'augmenter les chiffres de quelques-unes des licenses; d'ordonner que les ventes pour taxes aient lieu en février; que les percepteurs d'impôts fassent leurs réglements en avril, et tous les trois mois; que dans l'assessement des immeubles l'assesseur sera, à lui seul, un avis de taxe, et que le percepteur réclamera le montant de l'impôt le plus tôt possible, après l'assessement.

—On ne peut savoir, jusqu'à présent, à combien s'élèveront les pertes occasionnées par l'inondation de 1884. En 1883, seize paroisses ont perdu 39,043 arpents de plant de cannes, évalués à $2,954,917; 17,657 arpents de souches, évalués à $2,067,410; 3186 arpents de riz, évalués à $106,898; 107,680 arpents de coton, évalués à $2,959,833; 59,377 arpents de maïs, évalués à $1,102,497; 17,542 arpents de fèves, pommes de terre, etc, évalués à $207,294; $538,079 en animaux; $674,170 en bâtisses, barrières, etc.; $994,494 en travaux; $304,077 en levées qui n'ont pas résisté à la pression de l'eau; $152,541 en frais divers — ce qui forme l'épouvantable somme de douze millions cent soixante-un mille neuf cent dix piastres, dans ces seize paroisses seulement, qui sont: Ascension, Avoyelles, East Carroll, East Baton Rouge, West Baton Rouge, Franklin, Lafourche, Madison, Iberville, Ibérie, Tensas, Terrebonne, Ste-Marie, Ouachita, Assomption et Pointe-Coupée. Des résultats partiels du relevé fait dans les autres paroisses ont été reçus aux bureaux du gouvernement après que le tableau eut été dressé.

Il y a de bonnes raisons de croire que l'étendue de terres inondées est de beaucoup moindre et la perte de beaucoup inférieure, en 1884. La profondeur de l'eau est de plusieurs pieds au-dessous de celle de 1882, dans la même partie de l'Etat.

Depuis le rapport adressé à la Législature, en avril 1882, il a été adjugé cent-vingt contrats pour la construction de levées. Les travaux exécutés en vertu de ces marchés, ceux qui avaient été adjugés antérieurement et qui n'étaient pas achevés en avril 1882, représentent près de cent trente mille de levées, exigeant 3,699,636 yardes cubes de terre, coûtant $887,970. Dans la même période, la Louisiane a dépensé, pour empêcher ou boucher des crevasses, $35,500. Total, $923,470. Le gouvernement fédéral a dépensé, dans l'Etat, $839,381 en levées: dix paroisses riveraines, $211,166; trois compagnies de chemins de fer, $99,450.—Les travaux de levées, en Louisiane, ont donc atteint le chiffre de $2,048,000. Si le travail avait été fait à l'époque des basses eaux, on eût pu beaucoup sauver.—Au commencement de mars 1884, nos levées étaient en bien meilleur état qu'elles ne l'avaient jamais été depuis vingt ans, et, cependant, le système ne nous a pas protégés contre la hausse extrême du Mississippi.—Au-dessus de l'embouchure de la Rivière Rouge, les crevasses de 1884 sont attribuées, par le Bureau des Ingénieurs, au fait que l'eau a passé pardessus les levées; au-dessous de la Rivière Rouge, aux dalles des rivières et aux trous d'écrevisses—exemple, dans ce dernier cas, la crevasse Davis, dans la paroisse St. Charles. Il n'y a pas le moindre doute que nous ayons besoin, au-dessus et au-dessous de la Rivière Rouge, de levées plus hautes et plus solides que par le passé. Les ingénieurs sont persuadés qu'on peut construire des levées assez grandes et assez fortes pour maintenir le fleuve dans son lit et, si on en a bien soin, prévenir les inondations. Le travail dépendra moins de l'habileté que des ressources financières des ingénieurs.—La taxe d'un *mille*, pour les levées, produira $115,000; celle de cinq *mills* $135,000. La vente des terres marécageuses a donné $190,000, qui sont actuellement en caisse. Cette somme devrait être affectée, exclusivement, aux levées, conformément au vœu du Congrès.

—La situation financière de l'Etat est encourageante. Le commerce des mandats a cessé. Des lois nécessaires maintiendraient la valeur des obligations. La dette représentée par des bons est de $13,206,485 20.—Il conviendrait de payer promptement l'intérêt dû sur les "baby bonds"; l'Etat sera ainsi placé, en 1884, sur un *cash basis*, strictement, sans négliger le paiement d'une obligation quelconque antérieure au 1er janvier 1884.

Les propriétés saisies pour taxes arriérées devraient être vendues, et le produit de la vente porté au crédit du *general fund*. Tout excédant devrait être consacré aux écoles.—La loi qui a trait à l'agent fiscal devrait être amendée de manière à exiger que cet agent paie les mandats à mesure qu'ils sont émis, ainsi que les coupons d'intérêt le 1er juillet de chaque année et le 1er janvier suivant.

—Jamais la Louisiane ne s'est autant intéressée à l'instruction publique. Il faudrait que la présence des élèves aux écoles fût obligatoire et que le terme en fût prolongé.

—Les détenus du pénitencier ne peuvent être employés sur les levées que durant cinq mois de l'année. Il ne conviendrait pas d'affecter à leur soutien une partie du montant destiné aux levées, car ce montant est déjà insuffisant; d'ailleurs la Constitution ne le permet pas.

—La Louisiane a échappé, depuis deux ans, aux maladies contagieuses importées. On a encore attribué ce bonheur à la vigilance, à l'énergie, à l'intelligence du président, le Dr. Joseph Jones, et des membres du Bureau de Santé. Le Bureau qui vient de s'organiser marchera sur les traces de ces devanciers. La loi de quarantaine sera rigoureusement exécutée.

—L'élection qui a eu lieu récemment a démontré les imperfections des lois de 1877, 1880 et 1882 relatives aux élections.—Le Secrétaire d'Etat ne devrait pas être requis de fournir le papier sur lequel les noms des candidats sont imprimés.

"Je suis sûr, dit le gouverneur, que nous aurons à regretter l'exercice inintelligent du droit de vote. Je crois que l'opinion publique exige que le droit de suffrage soit accordé à ceux-là seulement qui peuvent l'exercer avec discernement."

—Le message recommande l'amendement des lois relatives aux jurés; la révision du code civil, du code de procédure et des "Revised Statutes."

—En janvier dernier, l'Hôtel St Louis a été loué à bail ($6000 par an) à M. E. Rivers. La propriété est inutile à l'Etat qui devrait la vendre et affecter le montant à la réduction de la dette ou au fonds des écoles.

Le Gouverneur termine sa communication aux deux Chambres en leur annonçant que toutes nos institutions publiques sont florissantes; le travail est mieux récompensé; les capitaux arrivent chez nous; des chemins de fer ont été construits et d'autres sont projetés; l'impôt est plus égal et uniforme; les contribuables s'acquittent plus volontiers envers l'Etat; près de quarante millions de propriétés ont été ajoutés aux tableaux d'assessement; nous avons pour deux millions de machines de plus; la situation financière de l'Etat est telle que l'avenir semble devoir être prospère. Il ne nous reste qu'à figurer dignement à la grande Exposition Universelle et, à cet effet, le message recommande, fortement, à la Législature de voter une allocation convenable.

Le Moniteur Officiel du Commerce, publié à Paris, par S. Ex. M. Hérisson, ministre du commerce, sous la direction de M. Renard, chef du bureau des renseignements commerciaux, a commencé, dans son numéro du jeudi, 24 avril, la reproduction *in extenso* du discours prononcé, le 5 mars dernier, par M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans.

Les membres de la Chambre de Commerce et les français établis en Louisiane, apprendront avec plaisir la publicité qui est ainsi donnée aux informations et aux vues du comité d'enquête sur le commerce et la navigation entre la France et la Nouvelle-Orléans.

Nous sommes priés de signaler à la police la conduite d'individus qui s'assemblent, toutes les nuits, au coin des rues Urselines et Tonti, et de là, lancent des pierres sur les maisons. Dans la nuit de dimanche à lundi, dans celle de lundi à mardi (hier), ils ont enlevé plusieurs des traverses du quartier. Les résidents sont inquiets; ils ignorent quand et où s'arrêtera ce scandale.

M. Adam Thompson, représentant de la société d'immigration de la Louisiane, a reçu, à la date du 4 mai, de Webster, Louisiane, une lettre dans laquelle des immigrants allemands le remercient de les avoir envoyés dans cette paroisse de notre Etat. Ils ont été reçus, à la Nlle-Orléans, le 18 avril dernier, par le capitaine Morrison et d'autres membres de la société. M. Morrison leur avait assuré, avant leur arrivée dans notre ville, le logement et la pension, à raison de 60 sous par jour, prix bien au-dessous de celui auquel ils s'attendaient. Leur avait, en outre, procuré un bon de terre sur MM. John Chaffe & Sons. Ces immigrants espèrent faire une bonne récolte, grâce à l'assistance de M. J. C. Lay, de Minden, ou M. Morrison les a accompagnés, et a agi, à leur égard, comme un père. Des millions d'immigrants viendraient en Louisiane s'ils savaient l'heureux sort qui les y attend.

Législature.—Hier, le Sénat de la Louisiane, à sa seconde séance, a élu Président intérimaire l'Hon. Robert C. Davey, de la paroisse d'Orléans. M. Davey a reçu 18 voix, et 13 votes ont été donnés à l'Hon. M. J. Foster, de la paroisse St-Mary.

Les Secrétaire d'Etat, l'Hon W. A. Strong, de la paroisse Winn, a été élu secrétaire du Sénat; M. C. M. Barrow, de la paroisse Ouest-Feliciana, sous-secrétaire; M. W. H. McClendon, de la paroisse Ste-Hélène, commis aux minutes; J. B. Kinman, de la paroisse Calcasieu, sergent d'armes; M. J. B. Young, de la paroisse St-Landry, aide-sergent d'armes; M. Chas. McMurdo, de la paroisse Est Baton Rouge, portier, commis aux enrôlements; Ed. Jolly, de la paroisse Est Baton Rouge, portier.

La Chambre des Représentants s'est organisée. Elle a élu Orateur l'honorable Harry W. Ogden, de la paroisse Bossier.

MM. Trezevant et McIntyre ont été élus, à l'unanimité, le premier, Greffier de la Chambre, le second, Sergent d'armes.

L'inauguration du Gouverneur aura lieu mardi.

Demain à midi la Chambre et le Sénat se réuniront en session conjointe pour déposer le serment du Gouverneur et du Lieutenant Gouverneur.

—Rien encore sur le choix du Sénateur; la lutte est très ardente, très disputée entre MM. James B. Eustis et B. F. Jonas.

Représentation au Werlein Hall.—Demain 15 mai, au Werlein Hall, aura lieu la première représentation du drame irlandais "*More is used against than sinning.*"

C'est très intéressant ouvrage, où abondent des péripéties émouvantes que croisent aussi des scènes d'un excellent comique, sera interprété par des amateurs distingués auxquels le professeur D. M. Brewer prêtera le concours de son talent.

Cette soirée donnée par les Southern Rifles, une de nos compagnies militaires les plus remarquées, a pour objet de leur alléger la dépense nécessitée par leurs uniformes.

Donc le but de la soirée, la valeur littéraire et scénique du drame, le mérite des interprètes, la popularité légitime dont ils jouissent, voilà bien des causes pour que la recette soit belle. Le nombre des places déjà retenues ne saurait, d'ailleurs, laisser aucun doute à cet égard. La Salle Werlein sera certainement pleine.

Sans compter, et ce n'est point là un détail indifférent, que le spectacle sera suivi d'un bal.

Le lever du rideau aura lieu à 8 heures.

Prix d'entrée 50 cents.

Nos remerciements aux Southern Rifles qui, par l'entremise de leur secrétaire, M. Jas W. Byrd, ont bien voulu nous adresser des cartes d'invitation.

Concert-Promenade.—La seconde fête de nuit du New Louisiana Jockey Club se donne demain dans les coquets jardins que l'on sait, rue de l'Esplanade.

Il y aura là un double orchestre; l'un fera entendre un choix de morceaux des maîtres, exécutés par de vrais artistes; l'autre sera à la disposition de ceux qui voudront donner la danse comme accompagnement au concert.

On sait le monde charmant que l'on rencontre toujours aux soirées du Jockey Club; ce monde sera plus nombreux que jamais, si nous en croyons ce que l'on nous dit de la demande d'invitations; et on pourra le voir, le reconnaître de loin, ainsi que dans un salon, car nul salon n'est mieux éclairé que ces jardins où les lumières électriques diamantent de toutes parts.

Southern Art Union.—Nous rappelons au public que la lecture de M. G. W. Cable, au profit du Southern Art Union, aura lieu demain au Grunewald Hall. L'auteur louisianais, sur la demande qui lui en a été faite, ainsi qu'on le verra par une annonce placée plus loin, lira plusieurs passages de ses ouvrages déjà publiés, et aussi des pages d'une œuvre inédite.

Prix d'entrée $1.

La crevasse Manchac, dont nous avons parlé hier, est bouchée.

Pantoufles en cuir, nouveaux pour la saison d'été, à l'Etoile Rouge.

LOUISIANE.

Le *Capitolian Advocate*, Baton-Rouge, du 12 mai:

Samedi soir, une profonde agitation a eu lieu en ville, à la nouvelle d'une crevasse qui venait de se déclarer sur l'habitation de Mme Wm B. Walker; aussi y avait-il foule à la gare du chemin de fer, quand arriva le train de la Nouvelle-Orléans. Les voyageurs racontèrent que, lors de leur passage sur le pont de Manchac, ils avaient vu une masse d'eau se précipiter dans le bayou. Alors, pourtant, la brèche était étroite. Dimanche matin, elle avait atteint quarante pieds de largeur. On dirigea plusieurs trains vers l'endroit où s'était déclarée la crevasse, et les planteurs répondirent promptement à l'appel qui leur était fait par la Compagnie de la Vallée du Mississippi, L'Ingénieur d'Etat Brown, aidé de la compagnie du chemin de fer, le capt. Grant, étaient déjà sur les lieux et dirigeaient les travaux. Il est étonnant que la brèche ait eu lieu à cet endroit, appelé *Manchac Dyke*. C'est justement là que, en 1814, le général Jackson, marchant sur la Nouvelle-Orléans, où il devait rencontrer l'armée anglaise, le 8 janvier 1815, avait, en passant, construit une levée à travers le bayou. Voilà 70 ans que cette levée n'a pas bougé; elle a résisté à toutes les pressions du fleuve. Les champs environnants ont été submergés.

Le *Sugar Planter*, paroisse West Baton Rouge, du 10 mai:

Décédés—sur l'habitation Beaullieu, dimanche, 4 mai, Blanche Aubert—et, à Baton Rouge, le 7 mai, H. Percy, fils de Ch. Jolly.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 10 mai:

Le travail de reconstruction du grand pont a commencé. Les souscripteurs sont priés de remettre le montant de leurs souscriptions à M. Jules Péchon ou à M. Jos. Jaufroid.

—Madisonville a élu, lundi dernier, Woodson S. Wren, maire, à l'unanimité; MM. Louis Baham, B. Goldate, L. Galatas, H. Meleer et A. Perkins, aldermen.

La *Revue de Markeville*, paroisse Avoyelles, du 10 mai:

Trop de pluie pour les récoltes.

—L'eau qui baissait si vite, depuis quelque temps, a recommencé à monter. La Rivière Rouge, le Bayou des Glaises et l'eau des pays bas montent à raison de deux pouces par 24 heures. Nous pensons que cette nouvelle hausse est occasionnée par les fortes pluies que nous avons depuis quelques semaines.

Le *Banner*, paroisse Pointe-Coupée, du 10 mai:

Le Mississippi et les eaux de la crevasse montent rapidement depuis une semaine. Celles de crevasses ont tant monté, qu'elles ont couvert une grande partie de terrains sur lesquelles on avait planté du coton et du maïs après la baisse récente. La perspective est sombre, et les fermiers perdent l'espoir d'avoir une récolte, cette année. L'état des choses est triste dans toute la paroisse, mais les habitants ne se plaignent point ceux du 7e ward (sur l'Ile), du 8e ward, y compris le Nouveau Texas, de Fordoche, et du voisinage du Canebrake du 10e ward.

C'est à peine s'il y a un endroit sec dans ces localités, et il est, à peu près, certain, qu'on n'y fera ni coton, ni maïs, ni des pommes de terre, car non seulement l'eau monte ici, mais le Mississippi, au-dessus de nous, et la Rivière Rouge, montent rapidement. Assurément, notre Législature et le Congrès des Etats Unis ne devraient négliger aucune des mesures susceptibles de prévenir une autre année de semblables désastres, d'une semblable ruine.

—Le "Times-Democrat" du 6 du courant, se prononce pour la fermeture de la rivière Atchafalaya et dit que le peuple de la Louisiane désire que la rivière soit bouchée. Nous ne partageons pas son opinion et nous protestons contre la mesure. Nul argument ne saurait convaincre les habitants des rives du Mississippi, de l'embouchure de la Rivière Rouge à la Balize, que de boucher l'Atchafalaya les mette à l'abri des inondations. Nous souffrons terriblement des ravages du Mississippi, et c'est une amère ironie que de dire à une population submergée que sa situation s'améliorera par un sixième d'eau de plus dans le fleuve.

—Les habitants de Waterloo et de Cook's Landing sont dans l'eau; ils sont presque tous pauvres et privés des moyens ordinaires de gagner leur pain. Souvent-ces, par leurs voisins ne peuvent rien pour eux.

—Si le fleuve continue à monter, il est fort à craindre que les levées qui ont, jusqu'à présent, résisté à la pression, n'y cèdent. Il est presque impos sible, dans certaines localités, de découvrir les points dangereux des levées, car l'eau cache celles-ci. Nous considérons toujours la levée de la Grande Baie comme étant dans un état précaire. Une brèche dans cette importante levée aurait les conséquences les plus désastreuses pour le chenal inférieur de la Fausse Rivière, pour presque toute la paroisse West Baton Rouge et une partie de la paroisse Iberville, sans parler des paroisses situées derrière nous. Si la hausse continue une semaine de plus, il faudra bien surveiller la levée Scott, les levées des environs du New Texas Landing et du Red River Landing. Une vigilance incessante peut seule empêcher de nouvelles calamités.

L'*Observateur*, St. Martinville, du 10 mai:

D'après quelques renseignements obtenus d'un de nos amis de la campagne, un grand nombre de pêcheurs ambitieux ont construit des cages à poissons sur les bords du bayou Capucin, et dans la contrée de l'Ile. Ces messieurs inconnus, aveuglés par le plaisir séduisant qu'offre la pêche à la chargoi, ont placé les cages en et là, de telle façon, qu'elles obstruent complétement ces deux Bayous, ce qui en empêche, en partie l'écoulement des eaux.

Le terrain bas de l'île des Cyprès, qu'une pluie torrentielle de quelques heures submerge, ne reste habituellement que très peu de temps sous les eaux lorsqu'aucune obstruction se trouve dans ces échappés; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi: l'eau rencontrant ces obstacles, ne se retire que très lentement; voilà pourquoi les quelques petits habitants, dont les terres sont noyées, se voyent forcés, a cause de quelques ambitieux peu généreux et indulgents, à se croiser les bras et attendre impatiemment que des gémissines se passent, avant de pouvoir se remettre à l'œuvre afin de récolter les produits nécessaires à leur subsistance.

Cet état de chose est réellement déplorable; nous voila déjà très avancés dans la saison, et ces malheureux auront à lutter désormais contre la pauvreté, pour arriver à obtenir même la moitié de ce qu'ils eussent réalisé sans l'inondation.

—La canne et le coton poussent admirablement, et chacun espère avoir la récompense de ses travaux si le temps est propice.

—L'ouvrage se poursuit avec beaucoup d'activité à la manufacture d'huile de graine de coton. On pose le reste des presses et des machines nécessaires, pour être à même de commencer dès l'automne, la fabrication des huiles. La fabrique fonctionnera, vers le mois d'Octobre, indubitablement. Nous reviendrons sur ce sujet.

L'*Etoile d'Ibérie*, du 10 mai:

—Dimanche dernier, 4 mai, est décédé, à sa résidence, près de la Nouvelle Ibérie, M. Célestin Lejeune, originaire de la région de Lafourche et âgé de 66 ans. Ses funérailles ont eu lieu, le jour suivant, au cimetière catholique de notre ville. C'était, dans toute l'acception du mot, un honnête homme et un excellent citoyen. Qu'il repose en paix.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillon, du 10 mai:

Une bonne pluie, mercredi soir, mais malheureusement suivie par un vent de nord un peu trop frais pour la saison.

—La bénédiction et la consécration de la nouvelle Eglise Catholique auront lieu le 28 de ce mois. Mgr Leray et plusieurs autres membres du clergé y assisteront.

—Les chemins sont maintenant des plus praticables dans toute la paroisse.

La gelée en France.—Nouveaux détails.

—On lit, dans l'*Abeille jurassienne*:

L'important vignoble d'Arbois, qui jusqu'ici donnait les plus belles espérances, a été fortement atteint par la gelée du 24 avril. A part quelques rares cantons dont les hauteurs ont été épargnées, la récolte est bien compromise.

Désirant se livrer à la publicité que des renseignements autant que possible certains, il nous semble prudent de nous borner aujourd'hui à dire que le mal est grand et que cette catastrophe va augmenter encore la maisise déjà si considérable de la population vigneronne.

De toutes parts nous apprenons que les dégâts de la gelée se sont fait sentir aussi dans les communes environnantes; nous publierons dimanche prochain les renseignements précis que nous pourrons obtenir d'ici là.

On écrit, de Poligny, au même journal:

Nos vignerons sont dans la désolation. Jeudi matin, vers quatre heures et demie, un brouillard humide s'est répandu tout le long de la côte, ce qui a occasionné une gelée au moins sur les trois quarts du vignoble. La pousse étant très-avancée cette année, il y a peu d'espoir maintenant.

On lit, dans le *Mémorial de la Loire*:

La température ne se relève guère. La journée d'hier a été superbe, mais la soirée froide, et peu s'en est fallu qu'il ait gelé ce matin.

Les nouvelles reçues des différents points du département, relatives à la nuit du 22 avril, ne sont point trop mauvaises. Les arbres fruitiers seuls paraissent avoir souffert.

Sur quelques points, ils ont été assez fortement éprouvés. Mais les vignes, qui n'étaient pas, heureusement, très-avancées, n'ont été que fort légèrement atteintes. Il faut espérer que nous en serons quittes pour la peur. C'est cependant hier qu'a commencé la lune rousse, et elle n'a pas l'air de vouloir être bien bénigne.

—Le *Franc Bourguignon* écrit que les nouvelles qui lui parviennent de la région sont navrantes.

A Deaize, Change, Paris-l'Hôpital, Cheilly, Sampigny et Santenay, le vignoble a été profondément atteint.

Les communes de Nolay, Epertully, Cirey, Corcelles, Vauchignon, Change et Paris-l'Hôpital, où la culture de la vigne est seule pratiquée, sont dans la consternation. Il n'y a plus apparence de récolte.

Le thermomètre est descendu à 5 degrés au-dessous de zéro.

Les montagnes de Lyon ont été également éprouvée, entre autres les communes de Brignais, Saint-Genis, Irigny, Millery et toutes les communes en aval jusqu'à Condrieu.

Cette dernière commune a été presque complètement épargnée; les communes au sud de Condrieu ont beaucoup souffert.

Du côté des montagnes du Lyonnais, le mal va s'atténuant à mesure que les altitudes s'élèvent. Craponne est fortement éprouvé; Vaugneray, Thurins, beaucoup moins.

Dans la plupart des localités que nous venons d'indiquer, ce n'est pas la vigne seulement qui se trouve atteinte par la gelée; ce sont aussi les pommes de terre, les colzas et les arbres fruitiers.

50 sous.—Un immense lot de chapeaux pour messieurs à 50 sous, à l'Etoile Rouge.

L'étude de la révision de la loi des cadres vient d'être officiellement prescrite en France.

Voici les principaux vœux qui ont été émis tout récemment, dans divers Conseils généraux de France, que nous pourvons aujourd'hui, reproduire intégralement:

Dans l'Aisne, le Conseil général a adopté, après une longue discussion et à l'unanimité, les vœux suivants:

"1° Que le tarif général des douanes soit révisé;

"2° Que toutes les matières non comprises dans les traités de commerce soient frappées de droits d'entrée assez élevés pour que l'agriculture française puisse se relever de ses désastres;

"3° Qu'avant l'expiration des traités consentis, les mêmes mesures soient prises en faveur des matières industrielles exigeant la protection, soit pour elles-mêmes, soit pour le travail qu'elles emploient;

"4° Que les traités qui peuvent être dénoncés le soient dans les délais de rigueur;

"5° Qu'aucun traité nouveau ne soit consenti avant la révision du tarif général.

"Dans l'Allier, le Conseil a adopté les conclusions suivantes, à propos de la péréquation de l'impôt foncier:

"Considérant que les évaluations du revenu foncier, faites par l'administration sont très exagérées, que l'opération qui les a produites ne présente pas, à défaut de publicité, une autorité suffisante, estime qu'il y a lieu de contrôler les documents produits par une enquête publique et contradictoire;

"Qu'en tous cas, après cette nouvelle enquête, on ne saurait équitablement procéder à une péréquation que par voie de dégrèvement et non par la surélévation des contingents.

"Il émet, en même temps, le vœu de la transformation de l'impôt de répartition en impôt de quotité, et prie MM. les sénateurs et députés de transmettre au Parlement les vœux du Conseil."

Nous lisons, dans le *Temps*, de Paris, du 29 avril:

La session des conseils généraux, qui vient de finir, a confirmé d'une façon éclatante le jugement de M. le président du conseil constatant, à Périgueux, la tiédeur des sentiments du pays à l'endroit de la révision. Après les délibérations des assemblées départementales dont nous avons fait connaître jour par jour les résultats, cette tiédeur apparaît encore plus grande. C'est de l'indifférence. La faible agitation constatée à la session du mois d'août précédent a diminué encore jusqu'à s'évanouir. Ce n'est que sur un ou deux points du territoire, dans des milieux dont l'intransigeance brouillonne ne tire pas à grande conséquence, que des vœux en faveur de la révis on ont été émis, et encore dans une forme vague et adoucie, comme si les révolutionnaires avaient senti la nécessité de restreindre leur programme pour lui conserver une majorité dont le nombre et l'ardeur déclinent de jour en jour. Dans tous les autres départements, non seulement on n'a pas émis de vœu en faveur de la révision, mais la proposition elle-même n'en a pas été faite.

Sans doute on nous dire que les vœux politiques sont interdits aux conseils généraux et que leur silence absolu sur la question dont nous parlons prouve seulement leur respect de la légalité et non leur indifférence. Nous constatons avec joie le progrès que ce respect si nécessaire dans une démocratie fait dans nos mœurs politiques. Il y a là un symptôme rassurant pour la stabilité et le fonctionnement régulier du régime républicain. Toutefois, cette observation respectueuse des formes n'est pas telle, qu'on ne puisse apercevoir derrière les vraies tendances de l'opinion publique. Les partisans les plus fougueux de la révision ne passent pas pour se laisser aisément arrêter par ce scrupule de légalité. Peu leur importe que leurs vœux illégalistiques soient destinés à être annulés: le point essentiel pour eux, c'est qu'ils soient émis. Au début de la session nouvelle, ils ont assez fait connaître leur dessein de soulever la question partout où cela leur sera possible. Ils sont aujourd'hui dans la nécessité de constater un nouvel échec plus général que tous les autres. Les conseillers généraux sont en contact immédiat et quotidien avec le suffrage universel, bien plus que les députés eux-mêmes. S'ils avaient trouvé ce dernier passionné ou agité par la question de la révision, nul doute qu'ils s'eussent apporté dans les assemblées départementales quelque chose de cette émotion. Leur indifférence absolue est donc une preuve sérieuse de celle du pays tout entier. La nation voit chaque jour la Constitution fonctionner plus régulièrement et plus utilement; elle ne comprend rien au langage de ceux qui lui proposent de la bouleverser sous prétexte de la réparer.

$1 15, $1 15.—Un nouvel assortiment de belles chaussures pour fillettes et pour enfants, tout à $1 15; en vente à l'Etoile Rouge.

M. A Laveran, professeur au Val-de-Grâce, vient de publier un "Traité des fièvres palustres" (chez O. Doin, Place de l'Odéon, Paris,) ouvrage d'une grande importance dans lequel il s'efforce de prouver que le paludisme est dû à un microbe spécial dont il donne la description.

En 1882, M. Laveran a fait à Rome, à l'hôpital San-Spirito, des recherches qui lui ont démontré que les éléments parasitaires dont il avait constaté l'existence dans le sang des infortunés atteints de fièvres se retrouvaient dans le sang des fébricitants de la campagne romaine.

En somme, on trouve dans le sang des paludiques des microbes qui, à l'état parfait, se présentent sous la forme de filaments grêles animés de mouvements très-fins, filaments, bien que relativement longs, sont difficiles à voir à cause de leur finesse et de leur transparence. Le plus souvent, ces microbes n'existent dans le sang qu'à l'état d'enkystement, et c'est dans l'intérieur des corps kystiques qu'on trouve le pigment dont la présence a été signalée dans le sang et dans ces différents organes.

L'anatomie pathologique démontre qu'on trouve toujours dans le sang des individus morts de paludisme, principalement dans les petits vaisseaux de la rate des éléments pigmentés qui sont absolument caractéristiques du paludisme. L'abondance des éléments parasitaires du sang et des éléments pigmentés qui en dérivent est en rapport avec la gravité des accidents. C'est au début des accès de fièvre qu'on trouve les éléments parasitaires en plus grand nombre.

M. Laveran, a reconnu également que le traitement par les sels de quinine, dont on constatait l'efficacité thérapeutique sans pouvoir l'expliquer, faisait disparaître rapidement les microbes du sang. D'ailleurs, il a constaté expérimentalement que les microbes meurent au contact d'une solution même très-étendue du sel de quinine. La sulfate de quinine, qui tue paludéens, est rapidement éliminé à l'état adulte, a probablement moins d'action sur les corps kystiques, ce qui explique que les récidives des récidives de fièvre intermittente.

Enfin M. Laveran a constaté dans l'eau et dans la vase des marais insalubres l'existence de filaments mobiles ayant la plus grande analogie avec les microbes que l'on trouve dans le sang des paludiques.

Les travaux de M Laveran éclairent d'un jour nouveau la pathogénie des différentes manifestations cliniques du paludisme. Il résulte de l'étude qu'il a consacrée à l'anatomie pathologique de cette maladie que le caractéristique anatomique du paludisme est fournie par la présence d'éléments pigmentés en grand nombre dans le sang, et principalement dans les capillaires de la rate et du foie, éléments pigmentés qui ne sont que les formes cadavériques des parasites du paludisme. Ces corps pigmentés ne se rencontrent dans aucune autre maladie.

L'existence et la pullulation des microbes découverts par M. Laveran, et auxquels les accidents multiples et variés qu'on observe chez les fébricitants. Les microbes, en s'accumulant dans un vaisseau capillaire, empêchent le sang d'arriver aux parties nourries par ce vaisseau. Il peut en résulter des paralysies, des hémorragies cérébrales, etc. Le docteur Marchiafava a observé souvent des hémorrhagies ponctiformes dans les centres nerveux et les méninges. M. Galeszowski a constaté chez des individus atteints de fièvre intermittente rebelle des destructions partielles de la rétine dues à des thromboses; il est très-vraisemblable que celles-ci reconnaissent une origine parasitaire.

Au point de vue pratique, la belle découverte de M. Laveran fournit des indications utiles. Désormais, le diagnostic des fièvres palustres sera facile, et les médecins ne confondront plus ces fièvres avec les fièvres continues des pays chauds, les fièvres climatiques, les fièvres bilieuses, le coup de chaleur, etc.

Chapeaux de feutre! Chapeaux de paille! à des prix de réforme, à l'Etoile Rouge.

On lit, dans le *Figaro*, de Paris:

L'œuvre des cercles catholiques ouvriers a pris texte de l'Encyclique pour publier une note qui contient des renseignements intéressants sur les idées personnelles du Saint-Père, touchant la question sociale.

"La question sociale a toujours été l'objet de la sollicitude de Léon XIII. Tout le monde connaît la belle lettre pastorale sur l'*Eglise et la civilisation* qu'il adressait à son diocèse de Pérouse peu de temps après son élection au pontificat. Dès le 28 décembre 1878, il promulguait l'encyclique *Quod apostolici* sur les *Erreurs modernes*, où on remarque cet important passage: "Il paraît opportun de favoriser les sociétés d'artisans et d'ouvriers qui, fondées sous la tutelle de la religion, apprennent à tous les associés à se contenter de leur sort, à supporter le travail, et leur persuadent de mener une vie calme et tranquille."

Dans l'Encyclique, le Saint-Père revient sur cette idée et s'applaudit "d'avoir vu déjà se constituer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honorable classe des travailleurs, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage intéressaire, de leur fournir des moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété."

C'est l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers qui est ici particulièrement visée; son but est en effet le rétablissement du régime corporatif, adapté aux légitimes espérances de l'époque moderne.

Décédé, hier, à trois heures moins le quart, WALTER JOSEPH, fils d'Adonis Gautier et de Léopold LaBon, âgé de 22 mois. L'enterrement aura lieu cette après-midi, à quatre heures, coin Bayou et Claiborne.

Décédé hier, 13 mai, à 11 heures du matin à l'âge de 82 ans, JEAN POUJOL, natif de Bordeaux, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à 10 heures du matin. Le corps est exposé au No 365 rue Claiborne, entre Colombus et Laharpe.

De la part de sa famille.

Décédée hier, à 8 heures du soir, à l'âge de 56 ans, Mme EDMOND VILLERÉ. Les amis et connaissances des familles Villeré, Cramat et de Verges, auxquelles ceux de ses fils, Mme Frank Périlloux, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 100 Champs-Elysées, ancienne rue Craps.

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis le Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Luff, Gordon & Cie, de Pedro Domecq, etc.
Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en rondes.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Aux Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

Les Bouchers' Union Slaughter House Company ayant vu leurs privilèges exclusifs du Crescent City Slaughter House Company à la Cour Suprême des Etats Unis, sont obligés d'ériger et maintenir immédiatement un abattoir, plus près des marchés et des consommateurs, suivant les ordonnances adoptées par le Conseil de Ville et approuvées par le Bureau de Santé. Pour cette raison nous vous invitons tous à souscrire au Capital. Cela sera un placement très rémunératif et très sûr. Une réunion de tous les Bouchers qui favorise cette entreprise aura lieu JEUDI 15 mai 1884, à 8 heures et demie du soir, au coin des rues Feydras et Dryades. Nous invitons tous les amis de cette entreprise à y assister.

A. PROSKAUER, Président
E. TUJAGUE Secrétaire.
du Butcher's Union Slaughter House Company.
10 mai—2f PF

Bottes Vernies pour Communion,
A
L'Etoile Rouge.
14mai—1f

Pension à la Baie St.-Louis.

Mme F. S OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St Louis. Maison tout à fait confortable et située près de l'Union. Grandes chambres bien aérées. Bonne table. 14 mai—1f

Egaré—S'est égaré de l'Halfway House un jeune cheval black and tan (Gordon setter), répondant au nom de Joy. Il avait un nouveau collier sans nom. Une récompense de $10 sera donnée à la personne qui le ramènera à L. A. FANNACHT Halfway House.
14 mai—2f

Avis.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession de Vve Auguste Cressellies sont priés de les présenter dans les 10 jours qui suivront cet avis à Mme Emile Varnet, exécutrice testamentaire, No 392 rue Notre Dame ou à Charles Lafaye, avocat, No 21 rue Carondelet. Heures de réception de 10 à 12 heures du matin, et de 3 à 4 heures de l'après